

Journée des directeurs d'ACM

2 mai 2017 à Nantes

Présentation de la DDDJSCS

Actualités réglementaires

Sécurité collective en ACM

Evènements graves entre enfants

VOS RESSOURCES DÉPARTEMENTALES

1. <u>www.loire-atlantique.gouv.fr</u> (portail de la préfecture)

dans l'onglet horizontal "politiques publiques" choisir la rubrique :

" jeunesse, sports et soutien à la vie associative " puis ACM

- 2. Fiches et guides techniques
- 3. Notes et informations transmises par courriel:
 - 1. à l'adresse mail de la fiche organisateur
 - définir un circuit interne de diffusion
- 4. Journées ressources :
 - 2016 : 36 sessions organisées soit 43 journées
 - ddcs-formation@loire-atlantique.gouv.fr

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

- Vélo: port du casque obligatoire pour les < 12 ans (<u>décret n° 2016-1800</u> du 21/12/2016)
 - -fiche « memento vélo » de la DDDJSCS
 - •Dérogations pour la direction avec BAFD d'un APS > 80 mineurs et > 80 jours (arrêté du 28/02/17)
 - -l'employeur doit s'engager à « professionnaliser » son directeur
 - -les documents ressources seront actualisés début juin :
 - 1. note de la DDDJSC sur les conditions d'octroi des dérogation
 - 2. formulaire de demande
- Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés: rétablie le 15 janvier (Cerfa n°15646*01) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POINTS DE VIGILANCE

- Copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale en cours de validité
 - > passeport : 10 ans
 - > carte d'identité : normalement (10 + 5) ans... mais seulement 10 si :
 - 1. carte établie lorsque le titulaire était mineur
 - 2. prolongement non reconnu par le pays d'accueil

Liste des pays acceptant les cartes d'identités périmées mais encore valides en France: http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI

- Pour faire face aux éventuelles exigences complémentaires au passage de frontière, si possible :
 - mêmes noms pour titulaire de l'autorité parentale et mineur
 - importance de renseigner les rubriques **a** et **a**, pour faciliter d'éventuelles vérifications
 - avoir la fiche d'inscription du mineur au séjour, le récépissé ACM

TÉLÉ-DÉCLARATIONS DES ACCUEILS

2 interfaces cohabitent actuellement :

ancienne version TAM	nouvelle version
 Accueils périscolaires tous les séjours (vacances, courts, spécifiques) 	A L S HAccueils de jeunes

- ALSH (extrascol.) et Accueils de jeunes

 triennaux
 - à partir de 2017-2018
 - fiche initiale valable 3 ans, ⊠ « triennalisation »
 - possibilité et non obligation
- Transmission imminente du calendrier 2017-2018

La sécurité collective en ACM

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Prévention des incendies

- Texte: règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- locaux sans hébergement: min 2 exercices d'évacuation/an
- locaux avec hébergement: min 2 exercices nocturnes/an

(au moins 1 exercice par séjour/équipe)

Prévention des Risques et Menaces majeurs

Risques naturels et industriels	Menaces majeures
 « dossier départemental des risques majeurs » établi par le Préfet http://www.gouvernement.fr/risques site prim.net : recherche par commune 	 toute localisation intentionnalité temporalité resserrée

PRISE EN COMPTE DE LA MENACE TERRORISTE



http://www.gouvernement.fr/risques/menace-

1. Sensibilisation du grand public:

- "Nous sommes tous les acteurs de notre propre sécurité et de celle d'autrui »
- Le SAIP : système d'alerte et d'information des populations

RÉAGIR EN CAS D'ATTAGUE TERRODISTE RIVER DE RECORDISTE DE CONTROLLE D

terroriste

2. Mesures et consignes ciblées par domaine:

- posture VIGIPIRATE « Printemps 2017 » du 21 mars au 22 juin
- mise en œuvre de bonnes pratiques

LES OBLIGATIONS DU CHAMP ÉDUCATIF

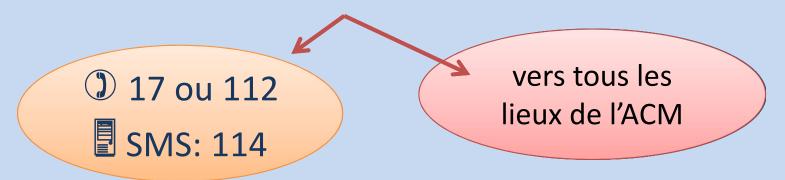
	Education Nationale	Accueils Collectifs de Mineurs
Guides	- Écoles, collèges, lycées	- ACM + annexe jeunes enfants
*	 Rassemblements et festivals culturels Mesures de sécurisation des bâtiments et périmètres 	
Au sein des PPMS	sur l'année 2016-2017:Mise à jour obligatoire3 exercices PPMS	 PPMS non obligatoire mais une « préparation » et 1 exercice annuel intrusion/attentat conseillés ACM dans des établissements scolaires: coordination avec la direction de l'établissement

* Guides nationaux de bonnes pratiques « vigilance attentats: les bons réflexes », déclinés par secteur http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

ENJEU POUR LES ACM : CONSTRUIRE UNE CULTURE DE PRÉVENTION

En cas d'intrusion malveillante, il faudra:

- ✓ choisir de s'échapper ou de se cacher
 Par quel chemin? Dans quels endroits? De quelles manières?
- ✓ donner l'alerte : Qui? Avec quels moyens et relais?



Une préparation collective est indispensable. Des entraînements sont nécessaires.

LES ETAPES DE LA PRÉVENTION

1. Bénéficier d'un accompagnement extérieur

- référent sécurité intérieure (gendarmerie, police)
- responsable de la sécurité dans la commune

2. Sécuriser le bâtiment et ses abords

- analyser les vulnérabilités et réaliser des aménagements
- affichages

3. S'organiser en interne et sensibiliser les équipes

- entrées et sorties des usagers et personnes extérieures
- l'alerte interne: le signal et la chaîne d'alerte
- l'alerte externe: les moyens et la chaîne d'alerte
- la conduite à tenir: « fiche mémoire »

4. Sensibiliser les enfants et réaliser des exercices

avec des observateurs et des préconisations écrites

PRÉCONISATION DE LA DDDJSCS

1. Former les équipes

- Diffuser la « fiche mémoire » à tous les personnels: repérer les lieux, tester les alarmes, la chaîne d'alerte
- Former en continu, favoriser les remontées d'informations

2. Les exercices doivent être progressifs

- Privilégier d'abord « se cacher » plutôt que s'échapper
- Commencer par des exercices partiels toujours riches en enseignements

3. La sensibilisation des enfants doit être rassurante

- adapter vocabulaire et exercices selon l'âge et la maturité
- élargir la prévention au-delà des attentats. Ex: intrusion d'un chien agressif, évacuation suite à une inondation...

LES RESSOURCES EN LIGNE

SAIP

http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip

Affiches, logos et Guides thématiques

<u>http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste</u>
<u>http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/logos-vigipirate.pdf</u>

PPMS / fiche mémoire

http://eduscol.education.fr/cid47599/une-approche-globale.html

Séjours à l'étranger

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr:conseils-au-voyageurs https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Signalement d'un comportement suspect

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Lutte-contre-la-radicalisation-violente-et-l-enrolement-djihadiste

ÉVÈNEMENTS GRAVES EN ACM ENTRE ENFANTS D'AGES PRÉ-PUBÈRES

DES REPERES POUR L'ORGANISATEUR ET LE DIRECTEUR



Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Loire-Atlantique et des Pays-de-la-Loire

Fiche technique Accueils Collectifs de Mineurs

Evènements graves entre enfants Repères pour l'organisateur et le directeur

Mise à jour : 3 avril 2017

Introduction

Cette fiche concerne les évènements graves survenus entre enfants d'âges pré-pubères : de la maternelle au début du collège.

Elle vise les situations où un enfant est atteint dans son intégrité physique et/ou morale, d'une manière délibérée et qui semble grave aux yeux des adultes ou aux yeux des enfants eux-mêmes : harcèlement, jeux dangereux, agressions physiques et sexuelles..

Elle a pour objectif d'apporter un soutien méthodologique au directeur de l'accueil qui doit répondre à l'évènement tout en faisant face aux émotions ressenties par les enfants, leurs parents et jusqu'aux encadrants. Dans ce contexte délicat, et alors que l'équipe n'a pas pu assurer la sécurité de tous, il est primordial de restaurer la confiance avec les enfants et les familles : il est nécessaire d'avoir des paroles et des décisions justes. Car c'est dans le temps resserré qui touche à l'évènement, que peuvent et que doivent être posées les premières pierres d'une réponse bienfaisante, c'est-à-dire ouvrant sur des perspectives de restauration et de résilience.

Ce document a été rédigé avec la contribution du Conseil Départemental et de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

Sommaire:

- 1. Principaux aspects à traiter rapidement
- 2. Recueillir le récit d'un enfant après les faits
- 3. Contacts utiles pour le directeur
- 4. Ressources et accompagnement pour les parents
- 5. Principales catégories d'évènements graves et prises en charge
- 6. Vers une prévention active des évènements graves Annexe: Porter plainte?

- p. 2 et 3
 - p. 5 p. 6 et 7
 - p. 8 à 11 p. 12 à 14
 - p. 15

Sommaire:

- 1. Principaux aspects à traiter rapidement
- 2. Recueillir le récit d'un enfant après les faits
- Contacts utiles pour le directeur
- Ressources et accompagnement pour les parents
- Principales catégories d'évènements graves et prises en charge
- 6. Vers une prévention active des évènements graves

Annexe: Porter plainte?

1. Principaux aspects à traiter rapidement par le directeur

Si l'équipe intervient pendant ou juste après l'évènement...

- séparer et éloigner les enfants même s'ils semblent prendre les choses avec légèreté. S'il y a une victime identifiée, elle doit être préservée des pressions ou des suites éventuelles.
- il peut être nécessaire de contenir, sans brutalité ou humiliation, celui qui commet le passage à l'acte, dans un objectif d'apaisement. Cette contenance doit être suivie d'une verbalisation.
- apaiser la tension en reconnaissant et en nommant les émotions des enfants : « je vois que tu es très en colère ... que tu en as gros sur le cœur ... tu as l'air d'avoir vraiment mal ... »
- chercher un premier niveau de compréhension : écouter, mesurer la gravité des faits, identifier les enfants impliqués et les atteintes physiques.
- apporter du réconfort pour pouvoir passer à autre chose. Ex :
 - changer de lieu : aller à l'infirmerie, faire quelques pas dans un espace ouvert...
 - gestes apaisants : prendre par la main, par l'épaule...
 - verre d'eau, jus de fruit, douceur sucrée... sauf si risque potentiel d'hospitalisation
 - confier le/les enfant(s) à un/des animateur(s) avec qui le « courant » passe bien prise en charge médicale :
- coups, blessures : soigner l'enfant ou, le cas échéant, faire intervenir un médecin ou le SAMU
- agression à caractère sexuel: faire intervenir l'assistant sanitaire. La consultation médicale n'est pas toujours nécessaire car elle peut renforcer inutilement la dramatisation. Elle s'impose néanmoins en cas de douleurs internes ou de nécessité d'un constat médical. Les parents doivent être informés car ils préféreront peut-être présenter eux-mêmes l'enfant à leur médecin traitant. En séjour avec hébergement, l'éventuel recours à un médecin ne pouvant être remis au lendemain, le directeur peut être amené à en prendre seul la décision.

Etablir les faits avec les intéressés

- pour la menée des entretiens : voir p. 4
- si les informations viennent d'un parent, ne pas hésiter à en reparler avec son enfant (voir précautions p. 4) ; faire savoir à l'enfant que sa parole a été prise en considération et qu'il a eu raison de se confier.

Prendre le temps d'échanger avant de décider des suites

- ne pas rester seul
- personnes ressources: pairs, DDD, formateurs, fédération JEP, chef de service,
 « Cellule de recueil des informations préoccupantes »...
- pourquoi ?
- s'autoriser à exprimer ses émotions et prendre du recul sur l'évènement
- se recentrer sur les besoins des enfants en lien avec leur âge et maturité
- voir aussi p. 5 « contacts utiles pour le directeur ».

Informer l'équipe et donner des consignes

- échanger avec les animateurs : ils auront besoin de s'exprimer et de partager leur émoi, afin de digérer ce qui s'est passé
- donner ce qu'il faut d'informations pour que les animateurs puissent rassurer le groupe d'enfants et faire face sereinement aux éventuelles rumeurs
- ne pas laisser l'évènement prendre trop de place : se positionner comme le ou la référent(e) et demander aux animateurs de la discrétion et du recul
- mettre en place des mesures de protection pour les enfants parties prenantes

Informer les parents

- si la relation est déjà tendue ou difficile : se faire accompagner d'un collègue ou d'un élu
- faire preuve de prudence dans l'échange : tenir compte du contexte familial connu et de la nature de l'évènement
- être à l'écoute des réactions et des demandes : voir p. 6
- orienter systématiquement vers des ressources externes : voir p. 6
- expliquer les mesures d'urgence prises au sein de l'équipe
- si nécessaire, demander aux parents de ne pas intervenir en direct ni auprès des autres enfants, ni auprès de leurs parents, tant dans le centre qu'aux abords
- leur demander de faire preuve de prudence sur les réseaux sociaux

Quand porter plainte? voir annexe p. 15

Informer l'organisateur et les institutions

- si danger grave et imminent (ex : risque de représailles en dehors de l'ACM) : effectuer sans délai une déposition à la gendarmerie/au commissariat
- rendre compte à l'organisateur de l'ACM
- transmettre rapidement à la DDD la fiche « évènement grave »
- si nécessaire : transmettre une « information préoccupante » au Conseil départ^{emental} ou effectuer un signalement au Procureur (voir p. 5)

Choisir et mettre en œuvre la réponse éducative de l'ACM

Cette étape est essentielle et doit être construite rapidement

- pour les enfants concernés :
 - bien distinguer ce qui relève de la compétence de l'ACM et ce qui la dépasse
 - une réponse éducative ou un accompagnement pour chaque enfant impliqué (voir p. 8)
- pour l'ensemble du groupe : mettre en place des actions de prévention (voir p. 15)
- fonctionnement de l'ACM: un travail d'évaluation et d'analyse est à mener pour comprendre comment la mise en danger des enfants a été possible, et améliorer les pratiques afin de mieux prévenir la violence

Harcèlement entre enfants Définition : C Le harcèlement se définit comme « une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique et qui est parfois peu visible aux yeux des adultes, parce qu'elle se déroule dans des lieux où ils sont peu ou moins présents (les coins de la cour, les couloirs, les sanitaires, etc.), parce qu'elle est cachée (insultes à voix basse, coups donnés en l'absence de témoins, etc.) ou parce qu'elle semble M minime »*. Elle est le fait d'un ou de plusieurs enfants à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. P Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« C'était juste pour rire »). La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément R comme de la violence (par exemple l'interdiction de jouer avec), parce qu'elle a honte et qu'elle a peur d'aggraver la situation en en parlant. E Ressources: N * Guide Education Nationale : « le harcèlement entre élève : le reconnaître le prévenir, le traiter » Quelques repères : D Le harcèlement concerne environ 10 % des enfants (source : guide Education nationale) Les adultes peinent à le reconnaître : ils parlent de « conflits entre enfants » R Un climat collectif dégradé (enfants/enfants, animateurs/enfants) lui est propice Les réponses de premier niveau (punition des auteurs et rappel du cadre) sont parfois E contreproductives : le harcèlement se poursuit plus sournois et plus dévastateur, et l'adulte est désormais perçu comme impuissant à protéger. Face à l'évènement : Auteurs: (s'appuyer sur les approches en communication non-violente) 1*/restauration: après une prise de conscience du vécu de la victime, l'agresseur est invité à construire avec l'adulte des gestes concrets et/ou symboliques de réparation des torts causés 2*/ les sanctions sont évaluées en équipe et validées par l'autorité légitime en référence aux règles. Elles doivent faire sens et être respectueuses de l'enfant. A Victimes: une meilleure confiance en soi, l'humour et la capacité à ne pas livrer ses vulnérabilités en pâture peuvent se travailler avec l'enfant afin de lui permettre de mieux faire face aux agressions. G Souvent, l'enfant devra aussi être accompagné en dehors de l'ACM : famille, psychologue... Témoins : leur permettre de s'exprimer sur les faits pour évacuer les sentiments négatifs (malaise, honte, peur...). Leur donner des pistes pour ne plus subir ce rôle : montrer sa désapprobation, quitter les lieux, savoir quand alerter l'adulte Prévention et suivi : Il existe des signaux d'alertes individuels et collectifs : l'équipe doit apprendre à les identifier Des projets collectifs de sensibilisation et de prévention sont à mener En accueil périscolaire, un travail partenarial est nécessaire avec les enseignants : diagnostic, transmission d'information, cohérence et complémentarité des réponses et des projets. Ressources: http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles http://www.universitedepaix.org/brochure-contre-le-harcelement-a-lecole Livre: « Te laisse pas faire », Emmanuelle PIQUET, Collection: Essais Payot, 2014 Voir aussi les vidéos et affiches du Prix « Non au harcèlement »

Recueillir le récit d'un enfant après les faits

- 1. Organiser l'entretien
- 2. La posture de recueil : une écoute attentive, neutre et sobre
- 3. Etablir les faits :
 récolter un minimum d'informations pour se faire
 une vision suffisante des faits
- 4. Conclure et ouvrir
- 5. Rédiger un compte-rendu

Intervenants:

- Michel Esnault, responsable BPDJ
- Vincent Pasquier, BPDJ
- Annabelle James, responsable CRIP
- Pauline Le Coat, travailleuse sociale CRIP

Informations et ressources complémentaires aux interventions du temps plénier

PREVENTION DE LA MALTRAITANCE UNE SÉLECTION D'OUTILS ET DE RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN...

- OMS (organisation mondiale de la Santé)
 - √ « INSPIRE: 7 stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants » : approche stratégique à moyenne ou grande échelle
- HAS: « maltraitance chez l'enfant: repérage et conduite à tenir »
 voir le « rapport d'élaboration » (les outils sont axés médecins)
- Rapport février 2017 « Démarche de consensus sur les besoins de l'enfant en protection de l'enfance »: http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/174000173/
- Ministère des familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes:



mars 2017: lancement du 1er plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux

dossier de presse

Cliquer sur ce lien

STAGES PRATIQUES BAFA

- 2016: fiche technique pour les directeur et organisateur
 Suite aux modifications réglementaires et à la journée ACM de 2015
- Bilan relatif aux contraintes de calcul des durées:
 - Le terrain fait remonter des difficultés
 - Mais pas d'impact statistique à ce jour
 - vigilance de la DRDJSCS et du jury BAFA
- note de procédure pour la saisie et la transmission du certificat de stage pratique (diffusée en janvier 2017)
 - à partir des fiches complémentaires TAM

LES 4 POSTURES FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS



source: fiche « établissements d'enseignements face au risque majeur »

